

« Maintien des gestes barrières »



Pour toutes activités dans l'église et dans nos salles :

**Le port du masque en intérieur reste obligatoire !
L'hydrogel est proposé à l'entrée de nos lieux.**

Au cours des messes : Le geste de paix se fait « sans contact ».

La communion est donnée uniquement dans la main.

Lorsque nous sommes plusieurs dans le chœur, les autres gestes sont maintenus.